EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE FILLIÈRE N° 2023-19

Séance du 13 février 2023

A dix-neuf heures, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué le 7 février 2023, s'est réuni dans les locaux de la salle Jean Bouvet, sise 177 Rte du Praz – Les Ollières – 74370 FILLIÈRE, conformément à la délibération n°2020-76 du 14 septembre 2020 qui fixe les lieux de réunion du Conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Christian ANSELME, Maire.

Nombre de membres en exercice : 33 - Présents : 23 - Pouvoirs : 2 - Votants : 25

OBJET : CESSION DE MATERIEL INUTILISE – VENTE EN LIGNE DE MATERIEL

Présents : ALAIS I. – ALESINA C. – ANSELME C. – BÉVILLARD J-P. – BOCQUET J. – BOUCLIER S. – BURDIN C. – CHEVALLIER M. – DAUBERCIES M-C. – DELLILE M. – DUPONT C. – FUMEX A. – JACOB C. – LAFFIN C. – MAXENTI J-C. – MERCIER-GUYON C. – NICOLAS A. – ODORICO L. – PONTAIS M. – REYDET N. – ROPHILLE C. – RUBIN-DELANCHY J-Y. – SELLECCHIA É.

Excusés : ALLEGRET-PILOT A. (pouvoir à CHEVALLIER M.) – ESCALON-DESTRUEL J-S. (pouvoir à ALESINA C.) – RIGOBERT S.

Absents : BERTHOLIO C. – BÉVILLARD C. – BLOCH S. – DITTA E. – FILLION L. – RÉVEILLON É. – VINDRET R.

Secrétaire de séance : BOUCLIER S.

Entendu l'exposé suivant :

À la suite de la réalisation d'inventaires et de tris par les services, il apparait que la collectivité possède des biens inutilisés qui peuvent être réutilisés et valorisés ou recyclés.

Afin de rationaliser l'usage des biens et des locaux de la collectivité il devient nécessaire de vendre certains biens inutilisés *(annexe – cession de matériel inutilisé)*.

Quantité	Désignation	Fabricant	Référence	Année	Montant de la mise à prix (en €)
1	Tractopelle	Case	580 SLE	1997	4 500

Aussi,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment ses articles L.2122-22, L.2122-19,

Considérant qu'il incombe au Conseil municipal d'autoriser la vente des biens dont la valeur totale finale sera vraisemblablement supérieure à 4600 euros,

Considérant que la collectivité souhaite favoriser le réemploi de matériels dont elle n'a plus l'utilité, en mettant en vente ses biens inutilisés sur un site vente aux enchères en ligne,

Considérant qu'en cas d'absence d'enchère valide, la vente pourra être relancée avec une mise à prix inférieure de 30% à la mise à prix initiale puis de 50%.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

- **AUTORISE** la vente des biens mentionnés ci-dessus,
- **AUTORISE** la sortie des biens du patrimoine de la Commune de Fillière,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et de signer tous les documents afférents.

Le secrétaire de séance
Stéphane BOUCLIER

Le Maire
Christian ANSELME

Certifié exécutoire par le M. le Maire
compte-tenu de la transmission
en Préfecture le : 22 FEV. 2023
Publication le : 22 FEV. 2023

COMMUNE DE FILLIERE R.F. (Haute-Savoie)

COMMUNE DE FILLIERE R.F. (Haute-Savoie)

Liste des matériels à vendre

Mise en vente sur le site Agorastore

Quantité	Désignation	Fabricant	Référence	Année	Montant de la mise à prix (en €)
1	Tractopelle	CASE	580 SLE	1997	4 500

Tractopelle

Quantité : 1

Mise à prix unitaire : 4 500 €

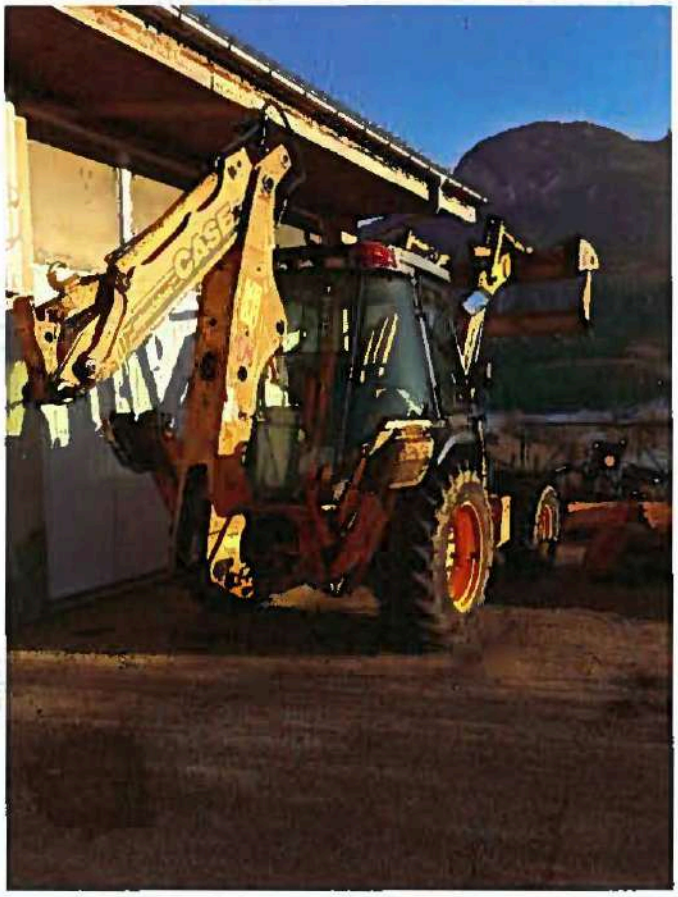
CASE